

## DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

**MAIRIE**  
de  
**Saint-Laurent-L'Abbaye**

### **Nombre de Conseillers :**

En exercice : **11**  
Présents : **08**  
Votants : **10**

## **DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 02 décembre 2014**

**Date d'affichage : 02 décembre 2014**

### **SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2014**

\*\*\*\*\*

L'An deux mille quatorze, le huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

**Présents** : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; MORLAT Patrice ; THOMAS Jean-Marc ; BONIN Patrick ; CHARVET Michèle ; LEGUAY Jean-Pierre ; PLATEAUX Stéphanie ;

**Absent** : CHIFFRAY Olivier

**Pouvoirs** : MANFREDI Manichanh donne pouvoir à PLATEAUX Stéphanie  
BIENFAIT Gustave donne pouvoir à BONIN Patrick

Madame Stéphanie PLATEAUX a été nommée secrétaire de séance.  
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

### **36/2014 : REFECTION DE TOITURE ET ISOLATION BÂTIMENTS COMMUNAUX (Maire et Ecole) :**

\*\*\*\*\*

#### **DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. :**

Lors de la séance du 28 novembre 2014, Monsieur le Maire avait informé le Conseil Municipal que des travaux de toiture et d'isolation s'avéraient nécessaires sur le bâtiment de la mairie ainsi que des travaux d'isolation sur le bâtiment de l'école.

Il présente donc aux membres du Conseil, les devis des entreprises suivantes :

#### **Réfection de toiture :**

- Entreprise FABRE de Cosne-sur-Loire H.T. 4 911.89 € soit T.T.C. 5 894.27 €
- Entreprise BONNIN de Vinon H.T. 4 816.00 € soit T.T.C. 5 779.20 €
- Entreprise FLEURIER de Boulleret H.T. 4 189.91 € soit T.T.C. 5 027.89 €

#### **Isolation :**

- Entreprise BONNIN de Vinon H.T. 3 872.00 € soit T.T.C. 4 646.40 €
- Association RECOLTES de Prémercy H.T. 3 174.00 € soit T.T.C. 3 808.80 €

Afin de financer ces dépenses, Monsieur le Maire propose également de faire une demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- 1. d'accepter** ce projet « réfection de toiture et isolation bâtiments communaux (mairie et école)
- 2. de confier** ces travaux aux entreprises suivantes :

- Entreprise FLEURIER de Boulleret (4 189.91€ H.T. soit 5 027.89 € T.T.C.)
- Association RECOLTES de Prémery (3 174.00 € H.T. soit 3 808.80 € T.T.C.)

**3. de prévoir des dépenses imprévues** à concurrence de 10% du montant de la dépense

**4. de solliciter la subvention D.E.T.R.**

**5. d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire

**6. de prévoir** le plan de financement suivant :

<b>Montant des travaux :</b>	<b>8 100.30 € H.T. soit</b>	<b>9 720.35 € T.T.C.</b>
Subvention D.E.T.R. 40%	3 240.12 €	3 240.12 €
Subvention Parlementaire 40%	3 240.12 €	3 240.12 €
Autofinancement	1 620.06 € H.T. soit	3 240.11 € T.T.C.
<b>Total financement :</b>	<b>8 100.30 € H.T. soit</b>	<b>9 720.35 € T.T.C.</b>

### **37/2014 : REFECTION DE TOITURE ET ISOLATION BÂTIMENTS COMMUNAUX (Maire et Ecole) :**

\*\*\*\*\*

#### **DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE :**

Lors de la séance du 28 novembre 2014, Monsieur le Maire avait informé le Conseil Municipal que des travaux de toiture et d'isolation s'avéraient nécessaires sur le bâtiment de la mairie ainsi que des travaux d'isolation sur le bâtiment de l'école.

Il présente donc aux membres du Conseil, les devis des entreprises suivantes :

#### **Réfection de toiture :**

- Entreprise FABRE de Cosne-sur-Loire H.T. 4 911.89 € soit T.T.C. 5 894.27 €
- Entreprise BONNIN de Vinon H.T. 4 816.00 € soit T.T.C. 5 779.20 €
- Entreprise FLEURIER de Boulleret H.T. 4 189.91 € soit T.T.C. 5 027.89 €

#### **Isolation :**

- Entreprise BONNIN de Vinon H.T. 3 872.00 € soit T.T.C. 4 646.40 €
- Association RECOLTES de Prémery H.T. 3 174.00 € soit T.T.C. 3 808.80 €

Afin de financer ces dépenses, Monsieur le Maire propose également de faire une demande de subvention Parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

**1. d'accepter** ce projet « réfection de toiture et isolation bâtiments communaux (mairie et école)

**2. de confier** ces travaux aux entreprises suivantes :

- Entreprise FLEURIER de Boulleret (4 189.91€ H.T. soit 5 027.89 € T.T.C.)
- Association RECOLTES de Prémery (3 174.00 € H.T. soit 3 808.80 € T.T.C.)

**3. de prévoir des dépenses imprévues** à concurrence de 10% du montant de la dépense

**4. de solliciter la subvention Parlementaire**

5. **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire

6. **de prévoir** le plan de financement suivant :

<b><u>Montant des travaux :</u></b>	<b>8 100.30 € H.T. soit</b>	<b>9 720.35 € T.T.C.</b>
Subvention D.E.T.R. 40%	3 240.12 €	3 240.12 €
Subvention Parlementaire 40%	3 240.12 €	3 240.12 €
Autofinancement	1 620.06 € H.T. soit	3 240.11 € T.T.C.
<b><u>Total financement</u></b> :	<b>8 100.30 € H.T. soit</b>	<b>9 720.35 € T.T.C.</b>

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.  
Fait et délibéré les jour et an susdits.  
La séance est levée à 20 heures .

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Patrice MORLAT :

Jean-Marc THOMAS :

Pour Gustave BIENFAIT :  
Patrick BONIN

Patrick BONIN :

Michèle CHARVET :

Pour Jean-Pierre LEGUAY :  
Jean FOURNIER

Pour Manichanh MANFREDI :  
Stéphanie PLATEAUX

Stéphanie PLATEAUX :